



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11363
23 juillet 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
ADJOINT DE L'INDONESIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à signaler qu'il a reçu du représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 23 juillet 1974 dans laquelle il est dit que M. August Marpaung a été nommé représentant adjoint de l'Indonésie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

[Faint, illegible text, possibly a signature or stamp]